

Constat de dommages

Si vous subissez des dommages causés par des ESOD *



* Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts
Un constat par espèce



Je, soussigné,

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Espèces en cause : (Cocher une seule espèce)

- | | | | |
|--------------------------------------|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Renard | <input type="checkbox"/> Fouine | <input type="checkbox"/> Putois | <input type="checkbox"/> Corneille noire |
| <input type="checkbox"/> Belette | <input type="checkbox"/> Etourneau Sansonnet | <input type="checkbox"/> Corbeau freux | |
| <input type="checkbox"/> Pie bavarde | <input type="checkbox"/> Corbeau freux | <input type="checkbox"/> Ragondin | <input type="checkbox"/> Raton laveur |

Type de dégâts : (Cocher une seule case)

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Dégâts sur élevage | <input type="checkbox"/> Dégâts agricoles | <input type="checkbox"/> Atteintes matérielles (câblage, laine de verre) |
| <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : | | |

Sur la commune de : Le :

Le prédateur en cause a effectué les dégâts suivants : (Exemple : 5 poules et 10 canards colvert, 1 oie rieuse, 1 ha de semis de maïs, 10 m² de laine de verre, morsure, échinococcose, néosporose bovine, ...)

.....
.....

Montant estimé des dommages : €

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits.

Fait à, le

A retourner à :

Fédération des Chasseurs de la Somme 1 Chemin de la
Voie du Bois. CS 43801. 80450 LAMOTTE-BREBIERE
ou rbouteiller@fdc80.com



Signature :

Notice explicative

Note au collecteur d'informations

Correctement renseignés, les constats de dommages sont les principaux outils qui permettent d'appuyer le dossier FDC 80 / FDSEA 80 déposé auprès du Ministère de l'Ecologie, de façon à :

- Maintenir la liste des espèces classées ESOD dans notre département,
- Estimer le montant des dégâts que ces espèces causent aux élevages professionnels et familiaux, aux activités agricoles ainsi que les dégradations matérielles qu'elles occasionnent sur les biens.

À titre indicatif, voici un barème des tarifs (source ministère de l'agriculture) :

Dégâts sur volailles et appelants	Coût à l'unité
CAILLE	8 €
CANARD de Barbarie	16 €
COLVERT de chair	13 €
COQ	25 €
DINDE	25 à 30€
FAISAN de chair	16 €
FAISAN d'ornement	Voir tarifs éleveurs
LAPIN	17 €
OIE de chair	25 € à 35 €
PIGEON de chair	13 €
PIGEON voyageur	100 €
PINTADE fermière	18 €
POULE pondeuse	18 €
POULE pondeuse de race	25 € à 35 €
POULET fermier	18 €
COLVERT appelant	20 € à 40 €
CANARDS de surface (Siffleurs, sarcelles, souchets, ...)	60 € à 80 € Voir tarifs éleveurs
CANARDS plongeurs (Milouins, morillons, ...)	60 € à 80 € Voir tarifs éleveurs
OIES cendrées, rieuses, des moissons	60 €, 150 € et 700 € Voir tarifs éleveurs
OISEAUX D'ORMENENT	Voir tarifs éleveurs
Dégâts agricoles	Barème
Dégâts matériels	Devis ou facture



Note destinée à la victime des dégâts :

En aucun cas cette déclaration ne fera l'objet d'une quelconque indemnisation.

Elle n'est pas non plus destinée à contrôler les petits élevages mais plutôt à les défendre, en maintenant, grâce à vos témoignages et attestations, la liste des espèces classées ESOD dans notre département.

Les élevages professionnels et familiaux seront ainsi protégés sur le long terme.